Direction des Bâtiments et de la Logistique

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

Maintenance des installations d'assainissement mécaniques et gravitaires des bâtiments départementaux

Consultation n°2026930142

Règlement de la consultation (RC)

Date limite de réception des offres :

27 / 11 / 2026 à 12 heures

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

Annexe 1 : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat

Annexe 2 : Formulaire de candidature

Annexe 3 : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) téléchargeable sur le profil acheteur

Annexe 4 : Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

Annexe 5 : Cadre de réponse technique

Annexe 6 : Cadre de réponse environnementale

Annexe 7 : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de la Seine-Saint-Denis
Direction des Bâtiments et de la Logistique
Représentant : Monsieur le président du conseil départemental
Adresse : Hôtel du Département
93003 Bobigny Cedex
SIRET : 22930008201453
Site internet : https://seinesaintdenis.fr

- **Description de la prestation :**

Le présent contrat porte sur la maintenance des installations d'assainissement mécaniques et gravitaires des bâtiments départementaux.

Code CPV	Libellé CPV
45232421-9	Station de traitement des eaux usées

- **Éléments clé du contrat :**

Objet du contrat	Maintenance des installations d'assainissement mécaniques et gravitaires des bâtiments départementaux
Acheteur	Département de la Seine-Saint-Denis
Type de contrat	Accord-cadre de services mono-attributaire à bons de commande avec minimum et maximum
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Le lieu d'exécution des prestations est le territoire de la Seine-Saint-Denis, et le cas échéant, Champs-sur-Marne (77).
Délai	4 ans à compter de la notification du marché
Développement durable	Clause environnementale – critère environnemental
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La présente consultation n'est pas décomposée en lots, conformément à l'article L. 2113-11 du Code de la commande publique. Les prestations concernent un ensemble homogène d'installations nécessitant une gestion centralisée des interventions préventives, correctives, des opérations de gros entretien- renouvellement et des astreintes. La dévolution à plusieurs titulaires serait susceptible de rendre techniquement plus difficile l'exécution des prestations, notamment en matière de coordination des interventions, de répartition des responsabilités et de suivi de la performance des installations. Elle pourrait en outre compromettre la continuité et la réactivité du service attendues par le Département.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

La consultation est passée selon la procédure adaptée ouverte, en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

- **Durée globale du contrat :**

Le marché est conclu pour une durée de 4 ans à compter de sa date de notification.

- **Délais d'exécution :**

Les délais propres à chaque prestation sont spécifiés dans le CCAP et CCTP. Les bons de commande précisent, le cas échéant, les délais particuliers applicables aux prestations commandées, dans le respect des stipulations contractuelles.

- **Variantes :**

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

- **Prestations similaires :**

Le Département se réserve le droit de recourir à un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable pour la réalisation de prestations similaires prévues dans le cadre de l'objet du présent contrat dans les formes et conditions définies par l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

Cette disposition constitue une option au sens du droit de l'Union Européenne.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de **6 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

- **Mode de règlement du marché et modalités de financement :**

Le présent contrat est financé sur ressources propres du Département. Il sera réglé par virement, conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le délai de paiement est de 30 jours à la date certaine de réception des documents comptables.

- **Avance :**

Une avance est prévue dans les formes et conditions posées par l'article R.2191-3 du Code de la Commande Publique et l'article 5 du Cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.seinesaintdenis.fr.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) et ses annexes :

- Annexe 1 : Documents justificatifs à produire par le candidat pressenti à l'attribution du contrat ;
- Annexe 2 : Formulaire de candidature ;
- Annexe 3 : Conditions d'accès AWS-Achat (échanges, signature, dépôt…) https://awsolutions.fr/blog/cgu/acheteur ;
- Annexe 4 : Cadre de réponse technique ;
- Annexe 5 : Cadre de réponse environnementale ;
- Annexe 6 : Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).
- Annexe 7 : Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations

- L'Acte d'Engagement (AE) et son annexe le Bordereau des Prix Unitaires, des Remises et des Majorations (BPURM) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes :
• Annexe 1 : liste non exhaustive des installations ;
• Annexe 2 : livret d'accueil des prestataires sur les sites du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://marchespublics.seinesaintdenis.fr.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Dématérialisation de la procédure :**

Les plis doivent **obligatoirement** être reçus sous forme dématérialisée (**voir annexe 3 au RC téléchargeable sur la plateforme départementale** https://marchespublics.seinesaintdenis.fr).

La signature électronique de l'offre pour la présente consultation est obligatoire (sous peine d'irrégularité de l'offre). Les candidats sont invités à se reporter à l'annexe 3 du RC pour ce faire.
Le Département se réserve le droit, dans le cadre d'une mise au point du contrat, de faire signer électroniquement de nouveau l'acte d'engagement à l'attributaire pressenti afin de rectifier des erreurs matérielles. Toutefois, cette mise au point ne peut se faire qu'à offre constante.

Le pli doit impérativement être déposé avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent règlement de la consultation.

- **Copie de sauvegarde :**

Le candidat est fortement invité à remettre en supplément une copie de sauvegarde de son offre déposée en ligne, sur support papier et/ou numérique (clé USB, CD-Rom…) **avant la date limite et l'heure de remise de l'offre** selon les conditions définies ci-après.

Pour information, la copie de sauvegarde ne se substitue en rien au pli électronique.

Adresse de remise de la copie de sauvegarde :

La copie de sauvegarde peut être déposée en main propre contre récépissé ou en courrier suivi (Chronopost, Fedex, UPS ou équivalent) du lundi au vendredi **de 9h à 12h et de 14h à 16h**, dans les locaux du Département de la Seine-Saint-Denis à l'adresse suivante :

Direction de la Commande et de l'Achat Publics

Immeuble Pulse
46, rue Proudhon
5ème étage
93210 SAINT-DENIS

Elle peut également être envoyée en recommandé avec avis de réception postal portant l'adresse suivante :
Département de Seine-Saint-Denis
Direction de la Commande et de l'Achat Publics
Hôtel du Département
93006 BOBIGNY Cedex

Procédure adaptée ouverte – COPIE DE SAUVEGARDE - NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE

OFFRE POUR : ***Consultation n°2026930142***
OBJET DU MARCHE ***: Maintenance des installations d'assainissement mécaniques et gravitaires des bâtiments départementaux***
Entreprise : …

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

- **Contenu des plis :**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les réponses à la consultation sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces ci-dessous.

❖ **Pièces de candidature que les candidats doivent impérativement fournir** :

Les candidats sont incités à utiliser le « **Formulaire de candidature** » joint en annexe du présent document pour présenter leur candidature suivant les éléments indiqués ci-dessous.

En lieu et place des documents exigés pour apprécier la candidature de l'opérateur économique, ce dernier a la faculté de présenter le Document unique de marché européen (DUME) aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles. Ce document est disponible sur le site internet : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R44043
Ce document est rédigé en langue française.



L'attention du candidat est portée sur le fait que les éléments demandés ci-dessous doivent être obligatoirement distincts des documents constitutifs de l'offre.
Les précisions demandées au titre de la candidature relatives aux moyens humains et/ou matériels, titres d'étude ainsi que les références ne doivent pas être contenues au sein du mémoire technique mais doivent être produits à part entière.

En tout état de cause, à l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Formulaire de candidature (annexe 2 au RC)	Formulaire de candidature susmentionné
Pouvoir à engager le candidat	L'habilitation de la personne ayant pouvoir pour engager l'entreprise

Moyens financiers	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et la part du chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où ces informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Moyens humains	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.
Outillages, Moyens matériels et logistiques du candidat en lien avec l'objet du marché	Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public
Questionnaire sur la politique interne de promotion de l'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations	Dument rempli par le candidat.
Références produites (Fournitures et services)	Pour les marchés de fournitures courantes et services uniquement : une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois (3) dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat est une société de création récente (moins de 3 ans d'existence), il peut fournir en lieu et place de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations du marché réalisés au cours des trois dernières années, tout autre document considéré comme équivalent (déclaration appropriée de banque, attestation comptable relative à l'état financier de l'entreprise depuis sa création…). Il peut également fournir la liste des éventuelles prestations en cours précisant pour chacune d'entre elles, le montant et la nature des prestations afin de palier à l'absence de certificats de capacités pour des marchés similaires.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

La demande d'acceptation de sous-traitance est régie par les dispositions de l'article R2193-1 du Code de la Commande Publique. Dans ce dernier cas, le candidat peut s'appuyer sur le formulaire DC4 disponible en annexe au règlement de la consultation (RC).

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Pièces de l'offre que les candidats doivent impérativement fournir :

Document	Descriptif
Acte d'engagement (AE)	L'Acte d'engagement (éventuellement accompagné de la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) et des pièces mentionnées aux articles R2193-1 du code de la commande publique).

Bordereau des Prix Unitaires, des Remises et des Majorations (BPURM)	Bordereau des Prix Unitaires, des Remises et des Majorations, fourni dans le DCE et complété par le soumissionnaire à l'appui de son offre. Pour faciliter l'analyse par le Département, le Bordereau des Prix Unitaires et des Remises, doit être rendu au format .XLS ou équivalent. Il devra être joint à l'offre **sous format .pdf et excel** (ou format équivalent).
Détail quantitatif estimatif (DQE)	Document non contractuel mais à compléter suivant les prix renseignés au BPURM. Il devra être joint à l'offre **sous format .pdf et excel** (ou format équivalent).
Cadre de réponse technique	Le cadre de réponse technique complété détaillant les dispositions que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations.
Cadre de réponse environnemental	Le cadre de réponse environnemental complété détaillant les dispositions en matière de protection de l'environnement que le candidat se propose d'adopter pour la réalisation des prestations.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.



Le Bordereau des Prix Unitaires est à compléter entièrement aux endroits prévus à cet effet par le candidat, sans modification ou ajout des libellés ou unité d'œuvre sous peine d'irrégularité de l'offre. Chaque ligne doit être renseignée.

La proposition technique est une pièce contractuelle. Toute absence d'information exigée au titre de la présente consultation entraine l'irrégularité de l'offre du candidat.

4. JUGEMENT DES PROPOSITIONS ET DES CANDIDATURES

- **Critères de sélection des candidats :**

À l'ouverture des offres, les conditions de sélection des candidatures seront les suivantes :

Document	Descriptif
Capacités financières	Capacités financières (part du chiffre d'affaires moyen annuel relevant de l'objet du marché sur les 3 derniers exercices disponibles) suffisantes pour l'exécution des prestations.
Capacités techniques et professionnelles	Capacités techniques et professionnelles suffisantes pour réaliser les prestations objet du marché.

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Pondération 100 points	Complément
Critère 1 : Prix	**40**	**Apprécié au regard du DQE complété par le candidat**
Critère 2 : Valeur technique	**40**	**Appréciée au regard du cadre de réponse technique complété par le candidat**

Critère	Pondération 100 points	Complément
Sous-critère 1 : Gestion des interventions correctives, continuité de service et délais d'intervention.	20	Le candidat précisera : - Son organisation pour la gestion des pannes (réception des demandes, déclenchement des interventions, coordination, suivi) ; - L'organisation des astreintes ; - Les moyens mis en œuvre pour garantir le respect des délais d'intervention par niveau de criticité ; - Les dispositifs mis en œuvre pour garantir la continuité de service (solutions temporaires, sécurisation des équipements) ; - Les mesures de prévention des risques mises en œuvre pour assurer la sécurité du personnel départemental et du public en site occupé.
Sous-critère 2 : Moyens humains mis en œuvre	10	Le candidat décrira les équipes techniques et administratives mises à disposition pour l'exécution du marché : organigramme, CV, formations/habilitations et expériences.
Sous-critère 3 : Pilotage, traçabilité et outils de suivi	10	Le candidat présentera les outils et méthodes lui permettant d'assurer la traçabilité et le pilotage des interventions. Il décrira l'organisation mise en œuvre pour le suivi administratif et financier du marché, notamment les interlocuteurs dédiés, les modalités de transmission et de validation des devis, le suivi des demandes du Département ainsi que les modalités de reporting et de communication avec le pouvoir adjudicateur.
Critère 3 : Valeur environnementale	**20**	**Apprécié au regard du cadre de réponse environnemental complété par le candidat**
Sous-critère n°1 : Pertinence des mesures de limitation des nuisances et des impacts environnementaux des interventions	10	Seront appréciées les mesures proposées par le candidat pour prévenir et limiter les nuisances environnementales générées lors de l'exécution des prestations, notamment : - La prévention des nuisances sonores et des vibrations ; - La maîtrise des poussières, odeurs et autres émissions ; - Des modalités de gestion, de tri, de valorisation et d'élimination des déchets issus des opérations de maintenance et de gestion des rejets. L'organisation des interventions visant à limiter les déplacements ainsi que les émissions associées.
Sous-critère n°2 : Pertinence des mesures favorisant la prolongation de la durée de vie des équipements	10	Seront appréciées la pertinence et la crédibilité des mesures proposées favorisant la prolongation de durée de vie des installations en favorisant le remplacement des seuls composants défectueux plutôt que le remplacement complet d'un équipement.

En cas d'égalité après application de ces critères, pour le classement des candidats et la détermination de l'offre économiquement la plus avantageuse, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur la base du critère n° 1 sera classé en première position.
En cas de nouvelle égalité, le candidat ayant présenté l'offre la moins disante sera classé en première position.

- **Conditions relatives au rejet des offres :**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'État. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.

Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

Les offres demeurées irrégulières après cette demande seront définitivement rejetées.

- **Conditions d'attribution :**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations (dans la mesure où ces obligations administratives lui incombent) énoncés à l'annexe 1 du présent document.

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier ou courriel envoyé à celui-ci ; **ce délai ne pourra être supérieur à 8 jours**.

Faute pour lui de satisfaire à cette demande dans le délai imparti, le marché ne pourra lui être attribué.

Dans un souci d'optimisation de la procédure, il est fortement conseillé au soumissionnaire de produire l'ensemble de ces documents au stade de la remise de pli.

Ces éléments devront être obligatoirement produits par le candidat pressenti à l'attribution du marché dans le cas où celui-ci est concerné par lesdits certificats à remettre. **En cas de société de création récente ou de toute autre situation ne permettant pas au candidat de produire ces documents**, il est conseillé de se rapprocher des administrations et organismes compétents pour toute information.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://marchespublics.seinesaintdenis.fr**. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig
93558 Montreuil Cedex
Téléphone : 01 49 20 20 00
Courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr
Télécopie : 01 49 20 20 99

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021